

La Bibliothèque nationale de France : un fier acteur du net

Par Laurence ENGEL

Bibliothèque nationale de France

La transformation numérique de cette « vieille maison » qu'est la Bibliothèque nationale de France – plus de six cents ans d'histoire ! – puise à une double source : politique d'une part, dans les choix stratégiques qui ont été faits en 1988 puis en 1998 ; professionnelle d'autre part, dans la capacité déterminante à passer de l'irruption d'un *topos* à la modélisation d'un mode de fonctionnement, à l'œuvre depuis plus de vingt ans.

Du côté du politique, il faut d'abord rappeler l'annonce, faite en 1988 par François Mitterrand, de la création d'une « bibliothèque d'un genre tout à fait nouveau ». Elle porte de manière alors très utopique, débarrassée de toute considération technique (la question des droits d'auteurs par exemple), la perspective d'une diffusion universelle de collections elles aussi universelles, grâce à leur numérisation. La bataille ensuite, menée contre Google par Jean-Noël Jeanneney, alors président de la BnF, au début des années 2000. Cet acte un brin chevaleresque ne reposait pas nécessairement sur une connaissance des enjeux alors à l'œuvre mais assurément sur une intuition forte, ancrée dans une « certaine idée de la France » : face à ceux qui d'une part considéraient comme vain le concept même d'indépendance nationale ; face d'autre part aux gestionnaires qui pensaient que passer par Google permettrait au surplus de faire bien des économies, la BnF a su faire valoir qu'une institution ancestrale, et à travers elle une vieille nation, ne pouvaient abdiquer de la modernité.

Pour passer ensuite de l'intention à l'action, il fallait une institution solide, capable d'absorber des transformations radicales et de relever, dans la durée, en profondeur, loin des coups d'éclat, le défi ainsi posé précocement et jour après jour renouvelé. Il s'agissait certes de s'engager sur le chemin de la numérisation des collections ; mais il s'agissait surtout de dépasser le stade de la vitrine – quelques centaines de documents en ligne – pour accéder à la formation d'un véritable acteur public du numérique. Créer Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF – aujourd'hui cinq millions de documents, l'une des plus importantes bibliothèques numériques patrimoniales –, mais plus encore et plus largement assurer la « digitalisation » à tous les niveaux de ce qu'est une bibliothèque nationale – la conservation, la production des données associées aux collections, la diffusion – et faire vivre cet ensemble, c'est-à-dire poursuivre le mouvement de transformation, au rythme des exigences technologiques et des nouveaux usages : c'est après les grandes déclarations que l'essentiel a été fait.

L'épisode récent du Grand Débat national me paraît offrir à ce passé, schématiquement dressé, un sympathique – et optimiste – écho. Dans le déploiement de la démarche engagée par le gouvernement en 2019, la rhétorique de l'innovation et le besoin d'« agilité » dans la réalisation des roboratifs objectifs poursuivis (organiser les débats, rassembler les demandes et les réflexions qui y ont été formulées, en permettre l'analyse), tout cela attendu dans des délais particulièrement serrés, ont d'emblée conduit à s'adresser aux très attendues startups et autres entreprises de la net économie. Mais très vite aussi, le monde « ancien », en réalité depuis longtemps « converti » aux mêmes nouvelles technologies, a été sollicité, et l'a été au titre de sa pratique du numérique. Sans doute les motivations de cette association de l'ancien au nouveau étaient-elles complexes – les questions liées à la transparence, à la durabilité, au droit (la protection des données, la notion

d'archives publiques...) n'auraient pas pu, par exemple, être traitées sans l'apport des institutions publiques –, mais tant mieux si un « grand débat national » a permis, d'abord dans les allées du pouvoir, de révéler ce qu'était devenue la bibliothèque. Car cette contribution ne pouvait être correctement assurée qu'à la condition d'être effectivement aguerri à la matière numérique. Être en ordre de marche, et donc en capacité de répondre immédiatement à la demande – numériser en quelques jours les contributions, les traiter pour les rendre accessibles à l'analyse automatique, les constituer en un corpus homogène sur le plan technologique, et donc facilement exploitable selon les techniques de la fouille de données : la BnF le pouvait. Assurer la conservation pérenne des contenus et des données ainsi rassemblés, leur retour ordonné vers les services d'archives mais aussi la possibilité d'imaginer pour l'avenir un outil de consultation à la fois transparent et protégé : cela aussi, la BnF pouvait le proposer. Elle l'avait d'ailleurs déjà fait – par exemple pour la grande collecte des archives de 1914-1918, conduite notamment sous l'égide des services d'archives partout en France ; et le Grand Débat aura ainsi été l'occasion, même si cet enjeu n'était évidemment pas central !, de faire la preuve de l'efficacité de la BnF, de son ADN numérique, d'une forme de congruence avec la modernité, parfaitement conforme à ses missions historiques.

De cette mise en bouche, on peut tirer quelques enseignements qui sont autant d'explicitations de ce que « modernité numérique » veut dire pour un établissement patrimonial et culturel tel que la BnF.

Du point de vue de la bibliothèque d'abord, il s'agissait, au-delà des effets d'annonce, non pas tant d'ajouter à sa constitution une greffe, quasi décorative, mais de se penser réellement comme devant devenir *aussi* numérique, avec une attention égale à celle qu'elle a portée, siècle après siècle, à toutes les évolutions technologiques.

Il faut le dire avec insistance : devenir un établissement numérique, cela supposait de ne pas se focaliser sur la seule question de la numérisation – ce que l'on a beaucoup fait et que l'on continue de faire fréquemment. La numérisation des collections fut, et reste, importante ; mais elle aura été autant un programme en soi qu'un aiguillon pour déployer une stratégie numérique globale, traitant dans un même raisonnement les collections, leur conservation, leur organisation – le catalogage, le référencement, la production des notices, c'est-à-dire de toutes les données et métadonnées qui permettent aux contenus d'exister dans le monde physique comme sur la Toile – et leur diffusion.

Il est intéressant de regarder à ce titre ce que sont devenus aujourd'hui les fonds numérisés il y a vingt ans par Google. L'entreprise ayant des objectifs avant tout commerciaux, la question de la diffusion des savoirs a été traitée avec parcimonie, sans veiller à maintenir à flot des « contenus » jugés trop rapidement périmés. Les institutions publiques qui ne s'en sont pas soucies n'ont certes pas perdu la propriété de leur bien – c'était alors la crainte mise en avant, elle est à mon sens presque secondaire –, mais elles ont failli à leur mission. Celles qui, plus au fait des débats qui ont accompagné l'émergence de la société de l'information, aux États-Unis notamment, ont compris les risques qu'elles prenaient en restant inertes, ont investi dans la production d'outils de conservation et de diffusion numériques. Elles n'ont pas fait toutes les économies attendues, mais elles existent, aujourd'hui comme hier. Qu'en aurait-il été de la BnF si elle n'avait pas fait le choix de l'indépendance ? Je suis profondément convaincue, au regard des débats qui ont alors agité le petit monde de la culture, que nous n'aurions pas su saisir les enjeux en cours, et que nous aurions donc pris le risque d'un recul radical : nous n'aurions pas numérisé massivement nos collections pour atteindre, comme toutes les entreprises du net, une taille critique nous permettant d'exister en ligne ; mais surtout nous n'aurions pas développé l'outil de conservation pérenne (SPAR) ni l'outil de diffusion numérique (Gallica) qui font aujourd'hui de la BnF une bibliothèque nationale active ; nous ne serions pas devenus une véritable raffinerie numérique. Certes, les bibliothèques étaient prédisposées à vivre habilement en format numérique : elles partagent avec le net la

notion même d'organisation des savoirs, et à travers elle tout le vocabulaire qui y est lié : fichier, référence, référencement. Mais encore fallait-il consentir à cet investissement pour obtenir un tel résultat. Un résultat plus qu'honorable : la BnF est devenue un « champion national », regardé dans le monde des bibliothèques, à l'échelle internationale, comme un modèle envié, institution patrimoniale jouissant d'une profondeur historique rare, mais aussi bibliothèque publique et bibliothèque numérique maniant avec expertise cette technologie à l'échelle d'une mécanique régalienne associée au dépôt légal.

Et c'est précisément à cet endroit, spécifique aux bibliothèques nationales, que l'expérience maintenant ancienne du net permet à la BnF de jouer pleinement son rôle. Ce qui est en jeu aujourd'hui, au-delà de la mécanique bibliothéconomique, c'est en effet l'entrée des collections nées numériques. L'explosion de la production éditoriale numérique, mais aussi du web comme espace dense de circulation de l'information, pose la question de l'absorption industrialisée de ces productions. Les volumes en cause peuvent légitimement conduire à s'interroger sur les modalités d'exercice du dépôt légal : elles sont ainsi différentes pour l'archivage du web, géré depuis 2004 par la BnF, officialisé légalement depuis 2006 et traité de manière plus sélective que ne l'est, par exemple, la production littéraire en version papier. Mais l'enjeu démocratique, celui associé à la constitution d'une mémoire commune, est avant tout lié à son principe. La BnF se présente ici comme garante de sa perpétuation. Le décret d'application de la loi DAVSI qui, en 2010, a permis de transcrire dans le monde numérique le dispositif inventé en 1537 par François I^{er}, manque ainsi encore pour rendre la loi parfaitement efficace. Mais la BnF n'attend pas pour explorer et mettre au point autrement que sous la forme expérimentale que nous déployons déjà, en bonne intelligence avec les éditeurs, les chaînes industrielles d'entrée de ces produits éditoriaux dans les collections nationales. Elle prépare aussi la transformation de ses systèmes d'information, pour mieux appréhender les productions audiovisuelles, et s'inscrit à ce titre dans l'environnement de la « transformation de l'action publique ». Elle s'organise pour être en capacité, sans peser plus lourd dans l'appareil d'État, d'intégrer une extension majeure de son périmètre d'intervention. Les défis sont donc nombreux et la BnF tente de les relever en se situant au bon endroit, celui qui lui permet de remplir ses missions historiques. Si elle n'avait pas appris depuis vingt ans à penser et à agir en numérique, la BnF ne pourrait plus être la BnF, ce réservoir fabuleux de « toute la mémoire du monde » pour reprendre la belle expression d'Alain Resnais.

Si l'on se place maintenant du point de vue des usagers, les atouts de cette transition réussie paraissent nombreux. Il s'est agi, pêle-mêle, de donner accès à des collections jusque-là peu ou pas accessibles, parce que trop fragiles par exemple ; mais aussi, pour les collections patrimoniales numérisées, de s'affranchir de la question de la localisation des salles de lecture ; il s'est agi d'inventer une nouvelle forme de sérendipité en faisant de ces collections numériques des magasins ouverts, offerts à la promenade, réinventant la dimension de source d'inspiration que peuvent avoir des collections extraordinairement diverses et riches ; il s'agit de faciliter l'application à ces collections des techniques de lecture les plus innovantes en termes de reconnaissance de formes, mais aussi celles propres aux humanités numériques grâce notamment à la fouille de données, en créant par exemple un laboratoire d'analyse des données, en cours d'installation dans les murs de la bibliothèque ; il s'agit de s'ouvrir à une démarche plus collaborative, dans laquelle les notions d'autorité, de contrôle, d'authentification ne sont évidemment pas abandonnées, mais s'accompagnent d'une ouverture et d'échanges plus denses avec nos utilisateurs. Sur chacun de ces points, la BnF prospecte, s'interroge, innove, invente... de nouvelles manières d'assurer ses missions. Fédérer l'ensemble de nos données dans une logique de web sémantique après la création en 2011 de data.bnf.fr, constamment adapté depuis ; se mettre à la disposition des personnes souffrant de déficiences visuelles grâce au dispositif « Platon », que la BnF opère ; contribuer au partage des connaissances, à la mise en relation d'histoires croisées en « réunifiant » des collections éparses qui racontent un destin partagé, par exemple en créant « Bibliothèques d'Orient », la

bibliothèque numérique à laquelle participent depuis 2016 huit institutions patrimoniales moyen-orientales et à laquelle se sont associées depuis quinze bibliothèques de par le monde... Les exemples sont nombreux, de projets aboutis ou en gestation. Le *principe d'adaptation*, propre au service public, commun à toute activité qui veut continuer de se déployer, est puissamment à l'œuvre, exigeant, devant s'imposer aujourd'hui comme il y a vingt ans face à l'ignorance et au pessimisme de tous ceux qui, si nombreux, sont toujours prêts à renoncer trop vite.

Car, et enfin, du point de vue de la collectivité publique, la capacité qu'a eue la BnF à s'inscrire dans le monde du net a tout simplement permis à l'État d'assumer son rôle : celui qui consiste en l'occurrence à assurer la conservation de notre histoire, à préserver la source dont les historiens useront demain pour comprendre le monde d'aujourd'hui, celle qui permet aux journalistes de retracer l'actualité, celle à laquelle peuvent se nourrir tous les créateurs. Elle permet à un État soucieux de défendre la francophonie d'être présent dans les instances internationales qui gèrent la normalisation des dispositifs de production des données et des métadonnées nécessaires à la diffusion des productions éditoriales, et qui conditionnent ainsi leur visibilité sur la Toile. Elle permet, parce que les investissements en jeu sont lourds, de mutualiser avec quatre cents partenaires partout en France des outils de diffusion qui sont aussi des outils de protection.

Loin des idées reçues, la transformation numérique des institutions culturelles patrimoniales, celle en tout cas de la BnF, n'est pas un objectif qu'il s'agirait de remplir au titre d'un nécessaire rattrapage. On fustige fréquemment les administrations pour n'avoir pas su « prendre le virage du net ». Mais la métaphore ne concerne pas celles qui, comme la BnF et depuis plus de vingt ans déjà, s'ébrouent sur la Toile et y font bonne figure. Pour elles, l'enjeu est autre : persévérer dans une démarche rigoureuse et coûteuse mais efficace, qui exige une attention sans relâche ; et convaincre, en France, que ce qui a été fait est un motif de fierté.